

Gestion des équipes au sein de l'administration cantonale : une priorité ?

Loïc Dobler (PS)

Les différents départs de l'administration cantonale récemment annoncés ont relancé le questionnement quant aux dysfonctionnements qui amènent des cadres et plus largement des collaboratrices et collaborateurs à quitter leur emploi après une activité relativement courte au sein de la fonction publique jurassienne. Le Gouvernement a indiqué qu'il était en réflexion à ce sujet.

Le management d'un département, d'un service ou plus largement d'équipes est une tâche complexe

qui nécessite de pouvoir s'appuyer sur des formations et de l'expérience. Des compétences métier importantes n'impliquent pas forcément une aptitude à la gestion d'une équipe. Le meilleur joueur de football peut-il automatiquement devenir un excellent entraîneur ? A quelques exceptions notables, les faits démontrent que ce n'est pas nécessairement le cas.

Le canton de Neuchâtel a développé, en partenariat avec la HEG Arc, un « Certificate of Advanced Studies (CAS) en Gestion publique ». Cette formation destinée notamment aux cadres de l'administration cantonale a pour but de donner des outils qui permettent de développer la capacité à conduire une équipe, à affecter au mieux les ressources et à communiquer dans le but d'obtenir une performance, une fidélisation et une motivation élevées.

Dans le canton de Genève, les Conseillers et Conseillères d'Etat se voient proposer une « sensibilisation » au management quand bien même ces élu.e.s ont souvent une large expérience professionnelle.

Au sein de l'administration cantonale jurassienne, il existe différentes formations organisées par le Service des ressources humaines. A notre connaissance, les formations pour les cadres ne sont pas certifiantes.

Considérant les éléments ci-dessus, nous prions le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelles sont les exigences en matière de formation en management pour les ministres, les chefs de service et plus largement pour les personnes en charge d'une équipe ?**
- 2. Est-ce que les collaborateurs qui gèrent une équipe se voient « classer » différemment dans l'échelle salariale dans le cas où ils n'ont pas de formation en management ou gestion d'équipe ?**
- 3. Est-ce qu'il est envisagé une collaboration avec l'Etat de Neuchâtel quant à la formation évoquée ci-dessus ?**
- 4. En cas de difficultés relationnelles entre un.e chef.fe de Département et ses cadres, est-ce qu'il existe une procédure autre que celle du groupe de confiance ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Loïc Dobler (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 21 mars 2024